



ILS L'ONT FAIT



OPERATION COLLECTIVE INNOVANTE POUR ISOLER LES COMBLES PERDUS DES BATIMENTS PUBLICS



Région Auvergne-Rhône-Alpes Puy-de-Dôme (63)

Bénéficiaires

Collectivités locales et établissements
publics du Puy-de-Dôme

Partenaires

- Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME
- Agence locale des énergies et du climat Aduhme
- Conseil départemental du Puy-de-Dôme
- Groupe Total
- Union européenne

Coût (TTC)

Coût global : 1,824 million €

- Diagnostic : 124 k€
- Travaux : 1,7 million €

Financement

- ADEME : 69,8 k€
- Conseil départemental Puy-de-Dôme : 65 k€
- Groupe Total (CEE) : 512 k€
- Union européenne (FEDER) : 211 k€

Bilan en chiffres

- 80 collectivités et établissements engagés
- 480 diagnostics réalisés
- 110 000 m² de combles diagnostiqués
- 80 000 m² de combles isolés
- 150 GWh économisés

Date de lancement

2013

Pourquoi agir

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement durable, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme s'est engagé depuis plusieurs années pour promouvoir et réaliser des actions en faveur des économies d'énergie. Cela s'est par exemple traduit dans son Agenda 21 et dans son Plan Climat. Prolongeant cette démarche, il a imaginé avec l'agence locale de l'énergie et du climat, l'Aduhme, un dispositif inédit et original qui permet d'aider les collectivités locales et les établissements publics locaux à améliorer l'efficacité énergétique de leurs bâtiments. C'est ainsi qu'est née l'opération « *Cocon 63* » en 2013, qui a précisément pour objectif d'isoler les combles perdus des bâtiments publics pour réduire leurs déperditions énergétiques.

De nombreux bâtiments publics ont été construits avant 1975 et sont particulièrement énergivores : les seules déperditions énergétiques dues aux combles perdus peuvent ainsi représenter jusqu'à 30% de la consommation. Les élus locaux sont parfaitement conscients de cette situation, mais le coût des études et de l'isolation constitue un frein difficile à surmonter. Basé sur un mécanisme d'achats groupés, le principe de Cocon 63 est simple : plus les collectivités s'engagent à isoler leurs combles, plus le montant des travaux restant à leur charge diminue. L'enjeu est triple :

- réduire les consommations et les factures énergétiques tout en améliorant le confort d'usage ;
- réduire les émissions de gaz à effet de serre ;
- créer un effet d'entraînement par l'exemplarité.

Le financement de l'ensemble de l'opération repose sur l'intervention de plusieurs partenaires. Le Conseil départemental du Puy-de-Dôme, l'Union européenne (FEDER) et la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME accompagnent la phase amont et la réalisation des diagnostics. L'ADEME a ainsi contribué à hauteur de 50% du coût total des diagnostics. La phase aval et les travaux d'isolation sont partiellement pris en charge par un fonds alimenté grâce aux Certificats d'Économies d'Énergie apportés par le groupe Total. Il s'agit de la première opération de ce type en France.

Présentation et résultats

La première phase de Cocon 63 s'est déroulée en 2014. 5 bureaux d'études sont intervenus pour réaliser 480 diagnostics pour le compte de 104 collectivités et établissements publics, soit un total de 100 000 m² de combles diagnostiqués.

Concrètement, les bureaux d'études ont :

- visité tous les combles des bâtiments identifiés ;
- réalisé des relevés précis des surfaces ;
- identifié les particularités de chaque comble susceptibles d'influer sur la réalisation des travaux d'isolation ;
- chiffré, bâtiment par bâtiment, le coût estimatif des travaux en précisant le coût de l'isolation et les autres coûts annexes ;
- quantifié, pour chaque bâtiment, les certificats d'économies d'énergie générés.

La seconde phase de l'opération s'est déroulée en 2015 et 2016 avec la réalisation de travaux d'isolation dans près de 330 bâtiments publics. 80 000 m² de combles ont été isolés pour un montant de 3 millions d'euros générant une économie globale de 150 GWh.

Sauf contraintes techniques identifiées dans les diagnostics, les collectivités ont été libres de choisir des matériaux d'isolation biosourcés (laine de coton issue de chutes de l'industrie textile) ou conventionnels (laine de roche issue de basalte).

Enfin, la qualité de réalisation des travaux n'a pas été oubliée et l'objectif final de performance visait à s'approcher des critères définis par la réglementation thermique RT 2012 relative aux constructions neuves (équivalent à 35 cm d'épaisseur d'isolant).

Facteurs de reproductibilité

L'opération Cocon 63 est déployée en Gironde et d'autres départements ont manifesté leur intérêt. Pour les aider, le Conseil départemental du Puy-de-Dôme et l'Aduhme organisent régulièrement des séances de formation et leur font partager leurs retours d'expérience. Parmi les facteurs clés de succès, les initiateurs de l'opération insistent sur :

- l'engagement politique et budgétaire des collectivités locales ;
- le choix d'un partenaire « obligé » valorisant les certificats d'économies d'énergie ;
- la mobilisation des bureaux d'études et des entreprises locales ;
- le dispositif de communication ;
- la suite à donner (par exemple avec la création de groupements d'achats pour choisir les fournisseurs d'énergie).

“ Cocon 63 est l'opportunité de promouvoir une véritable stratégie de développement des territoires en faveur de la maîtrise et de l'efficacité énergétiques. En jouant la carte de la proximité, de la mutualisation et de la péréquation, nous donnons les moyens aux collectivités d'isoler leur patrimoine à moindre coût, mais également de dynamiser le tissu artisanal local. Cela participe à renforcer la solidarité du territoire et à créer un effet d'entraînement pour tous les propriétaires publics ou privés. ”

Mme Dominique Giron,
vice-présidente du Conseil départemental
du Puy-de-Dôme

Focus

Outre un gain réel et immédiat pour les collectivités, l'opération Cocon 63 présente un avantage important pour le tissu économique local. Elle mobilise en effet plusieurs bureaux d'études et entreprises du département pour effectuer les diagnostics, fournir les matériaux et les isolants et réaliser les travaux.



POUR EN SAVOIR PLUS

- Le site internet de l'ADEME
www.ademe.fr/batiment

- Le site de l'opération Cocon 63
www.operation-cocon63.fr

- Le site de la Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME
www.auvergne-rhone-alpes.ademe.fr

CONTACTS

- Opération Cocon 63
Tél : 04 73 42 02 23 / marie-cecile.bard@puy-de-dome.fr
Tél : 04 73 42 30 96 / s.brunet@aduhme.org
- Direction régionale Auvergne-Rhône-Alpes de l'ADEME
Tél : 04 73 31 52 96
ademe.auvergne@ademe.fr



L'ADEME est un établissement public sous tutelle conjointe du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.



www.ademe.fr

Référence ADEME : Bat 80 / Juin 2017

